



Circulaire

Lieu, Date

Berne-Wabern, le 18 octobre 2013

Va:

- Aux autorités cantonales compétentes en matière de migration
- Aux autorités cantonales compétentes en matière d'aide sociale
- Aux Conseillers en vue du retour CVR dans les cantons

N°

17 relatif à la directive III / 4.2

Fin du programme d'aide au retour pour l'Iraq

Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral des migrations ODM offre et finance depuis 2008 en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations OIM un programme d'aide au retour pour les ressortissants d'Iraq. Depuis 2010, le nombre de bénéficiaires à ce programme est en constant recul. De surcroît, l'Iraq ne figure plus sur la liste des dix pays de provenance majoritaire des demandeurs d'asile. Par conséquent, l'ODM a décidé de mettre fin à ce programme d'aide au retour à compter du 31 décembre 2013.

Le délai pour annoncer tous participants à ce programme d'aide au retour est fixé au 31 décembre 2013. Les éventuels bénéficiaires de cette prestation doivent avoir quitté la Suisse dans le délai fixé par l'autorité, mais au plus tard le 31 mars 2014.


Nous prions les autorités cantonales compétentes de bien vouloir informer toutes les personnes potentiellement concernées par **le programme d'aide au retour pour les ressortissants d'Iraq que celui-ci prendra fin à la date susmentionnée.**

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Office fédéral des migrations ODM



✓



Urs von Arb
Sous-directeur